
Dossier Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement a le mérite d'avoir mis quelques acteurs autour d'une même table et de retenir enfin des mesures attendues depuis longtemps. Il représente aussi une opération réussie pour Sarkozy qui a dépolitisé l'écologie, a légitimé sa démarche en s'appuyant sur des acteurs reconnus, a communiqué en mettant l'accent sur quelques avancées... Une analyse des décisions, confrontée à la réalité des politiques passées et des engagements financiers réels, dévoile une politique d'aide au développement de l'industrie française sans que cela pèse sur les profits... et des réalisations, souvent positives mais ne suffisant pas pour préserver la planète.

Ce dossier liste les annonces de Grenelle, analyse quelques aspects essentiels (fiscalité, habitat, transports, agriculture) à la lumière des constats et analyses de nos secteurs d'intervention. Il cherche, dans les conditions de fonctionnement des groupes de réflexions de Grenelle, quelques explications pour comprendre la différence entre les annonces et la probable réalité. Il conclut sur la nécessité de toujours agir pour sauver la planète ce qui ne nous semble possible que dans le cadre d'une autre société, ne cherchant pas en permanence le profit maximum.

Un rapide coup d'œil sur les principales mesures montre quelques avancées

La loi Grenelle commence par rappeler l'engagement de la France de diviser par 4 (c'est-à-dire de diminuer de 75%) ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, et précise que cela correspond à une réduction de 3% par an. Cet objectif des pays en voie de développement, des pays industrialisés et en particulier de l'Union européenne, devrait permettre de diviser par 2 les émissions en 2050 au plan mondial car il faut compenser la croissance soutenue des consommations énergétiques des pays en développement et des pays émergents (Chine, Inde,...). Pour 2020, la France se fixe l'objectif de -20% (ou à -30% si l'Europe s'y engage aussi). Elle prévoit aussi de porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation d'énergie finale, et d'améliorer de 20% l'efficacité énergétique de la communauté européenne.

Bâtiment :

- **les constructions neuves devront consommer moins d'énergie** à partir de 2013 et en créer après 2020. L'État s'engage à diminuer de 38% ses consommations d'ici 2020.
- **800 000 logements sociaux seront rénovés** avec une prise en charge par l'État pouvant s'élever jusqu'à 20% du coût des travaux.

Transports : la diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre doit permettre d'en revenir au niveau de 1990.

Marchandises :

- **l'État augmente de 400 millions d'euros sa participation à l'entretien des voies ferrées** suite au constat unanime de l'état désastreux du réseau ferroviaire à cause d'un manque de financement.
- **création d'une régulation des activités ferroviaires... qui n'a rien d'écologique** mais a pour objectif de garantir l'arrivée d'exploitants ferroviaires privés.

- **lancement de 3 autoroutes ferroviaires et développement de celles sur la mer**
- **canal fluvial reliant Seine - Nord - Europe**

Transports voyageurs :

- **les 2 000 km de ligne à grande vitesse** ont été annoncés après les réunions de Grenelle où elles n'ont pas été demandées.
- **les collectivités locales feront passer le nombre de km de transport collectif roulant sur site propre** de 329 à 1 800, avec une aide financière de l'État de 2,5 milliards d'euros d'ici 2020.

Santé : renforcement du suivi de l'exposition professionnelle aux « substances préoccupantes ». Les récents manifestants victimes de l'amiante apprécient cet appui...

Urbanisme : les collectivités doivent élaborer d'ici 2012 un plan climat énergie afin de réduire les dépenses d'énergie.

Biodiversité : création de 3 parcs nationaux, achat de 20 000 ha de zones humides.

Agriculture biologique : doublement du crédit d'impôts pour arriver à 20% des terres cultivables d'ici 2020. Division par 2 de l'utilisation de produits phytosanitaires. Préservation des abeilles qui seront encore là en 2009.

Energie : le livret de développement durable servira aux PME. L'État aide la recherche avec 1 milliard d'euros d'ici 2013.

Eau : il est prévu d'interdire les phosphates, dans les lessives à partir de 2012.

Constats et analyse de nos secteurs d'intervention

Les principaux responsables des émissions des 553,4 millions de tonnes du CO₂, élément créant le plus l'effet de serre.

	Répartition	Évolution en 15 ans
Transport	26,5 %	+ 21,8 %
Résidentiel Tertiaire	18,5 %	+ 15,2 %
Industrie	20,7 %	- 19,4 %
Energie	12,8 %	- 10,3 %
Agriculture	18,9 %	- 11,1 %
Traitement déchets	2,5 %	- 11,7 %
Total	100 %	- 1,9 %

Une réduction des émissions de CO₂ imposerait d'agir sur les principaux responsables : les transports et le transport massif des trafics vers les modes les moins polluants, le

bâtiment et des normes de construction réduisant les dépenses d'énergies, l'industrie plus attentive aux pollutions qu'aux profits, la production d'énergie et le développement d'énergies renouvelables, l'agriculture biologique limitant l'utilisation de produits nocifs.

Qu'en est-il ? Les fédérations et syndicats concernés confrontent depuis toujours les discours à la réalité des décisions et de leurs mises en application, prennent en compte les efforts allant dans le bon sens et les relativisent par rapport aux besoins et aux avancées réelles. Voici leurs réflexions, discutées par la commissions écologie Solidaires, en matière de fiscalité, de transports, d'habitat, d'énergies et d'agriculture.

La fiscalité verte : un vernis écologique pour le gouvernement

Suite au Grenelle de l'Environnement, le gouvernement a pris une série de mesures en matière de fiscalité environnementale. **Que faut-il en penser ?**

Bon nombre d'entre elles sont issues des propositions d'Alliance pour la Planète, regroupement de 82 associations, constitué pour les négociations du Grenelle de l'Environnement.

Cependant il en manque une, la fameuse taxe Carbone, dite aussi contribution énergie-climat. Cette taxe sur les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) pèserait sur les entreprises, de façon modulée en fonction des émissions de gaz à effet de serre, essentiellement le CO₂.

Abandonnée par le gouvernement, qui s'était pourtant engagé à la mettre en œuvre, elle aurait pu contribuer à un meilleur respect par la France du Protocole de Kyoto de 1997, dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 5% d'ici 2010 par rapport au niveau de 1990. Le gouvernement préfère s'auto-féliciter du choix énergétique du nucléaire, en signalant qu'il ne produit pas de gaz à effet de serre !

Qu'en est-il des mesures de fiscalité écologiques prises ?

La taxe kilométrique sur les poids lourds s'appliquera à partir de 2011 (soit dans deux ans), en fonction de leur poids et du trajet réalisé. Mais dans le même temps, le gouvernement gomme l'effet incitatif de cette taxe **en abaissant dès 2009 la taxe à l'essieu**. Dans l'intervalle, de 2009 à 2011, les entreprises de transport routier connaîtront même un allègement de fiscalité ! Un comble !

L'avantage fiscal des biocarburants (défiscalisation) sera réduit progressivement chaque année à partir de 2009, jusqu'à sa disparition complète en 2012. Il est plus que temps : la production d'agro carburants aboutit à un détournement de la capacité mondiale de production de vivres, alors que les émeutes de la faim se sont multipliées l'année dernière.

La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) a été augmentée et étendue pour les activités d'incinération et de mise en décharge, très polluantes, ainsi que pour les opérations d'extraction et celles provoquant l'émission de substances polluantes dans l'atmosphère.

Le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique a été doublé.

Concernant les ménages, le crédit d'impôt en faveur des économies d'énergie est prorogé. Les dispositifs fiscaux Robien et Borloo en faveur des investissements locatifs sont verdis de même que la déductibilité fiscale des intérêts d'emprunts instituée par la loi TEPA (sur le paquet fiscal) et le prêt à taux zéro (PTZ) classique pour l'achat d'un logement neuf : ils seront refusés si les biens immobiliers considérés ne respectent pas les normes thermiques en vigueur.

Est créé un éco-prêt à taux zéro pour les logements anciens. Ainsi, des prêts à taux zéro de 30 000 € pourront être accordés dès 2009 pour financer la rénovation thermique de logements anciens.

L'écotaxe bonus/malus sur les véhicules particuliers neufs, mise en place en janvier 2008 a connu un grand succès : 500 000 bonus distribués de janvier à septembre, soit un coût pour l'Etat de 150 millions d'euros. Le bonus, victime de son succès, a généré un conflit entre les ministères du budget et de l'environnement. Eric Woerth demande l'abandon du système de bonus, qui permet pourtant de récompenser les comportements vertueux. L'Élysée a tranché en faveur du maintien du bonus, mais Sarkozy a indiqué que le système de bonus-malus ne serait pas étendu à d'autres produits (ex malus sur les piles jetables et bonus sur les rechargeables, ...) car trop coûteux pour l'Etat ! Quand il s'agit de mettre la main à la poche, le gouvernement recule... On trouve vite les limites de sa volonté politique en matière environnementale...

De la même manière, le principe de neutralité fiscale défendu par notre gouvernement libéral met à mal le principe pollueur/payeur.

Selon ce principe, toute taxe écologique nouvelle doit être mise en place à prélèvements obligatoires constants : un allègement fiscal ou une baisse de charges sociales doit intervenir en compensation, avec toutes les conséquences qui peuvent s'ensuivre sur le niveau de protection sociale des salariés. Sarkozy et Borloo mettent en avant le risque de perte de compétitivité des entreprises, et se servent aussi de l'alibi du pouvoir d'achat des ménages les plus modestes ! Le côté incitatif de la fiscalité écologique se trouve bien affaibli.

Et quant au changement de comportement, tout dépend aussi du montant de la taxe : ainsi une entreprise sera-t-elle amenée à investir par exemple dans du matériel dépolluant, ou bien s'agira-t-il simplement pour elle en

payant une taxe verte d'acheter un droit à polluer ? En ce sens, un véritable bilan des mesures fiscales suite au Grenelle de l'Environnement devra être établi, et le principe libéral de neutralité fiscale doit être abandonné. Pour Solidaires, une véritable politique environnementale ne se résume pas à l'affichage tapageur de grands principes environnementaux, assortis de quelques mesures fiscales écologiques mises en avant comme vitrine. Il faut avant tout une véritable politique gouvernementale en matière environnementale, et la volonté politique de la financer en recourant largement au budget de l'Etat. Le coût économique de l'inaction s'avère bien plus élevé quant il faut réparer les dégâts.

Les transports

Avant de se plonger dans les décisions de Grenelle, voici quelques rappels sur les enjeux.

Les transports, avec 146,9 millions de tonnes soit 26,5% des émissions de CO2, arrivent en tête des activités responsables de l'effet de serre. Mais tous les modes de transport ne sont tous responsables de la même façon. **Voici la répartition de ces 26,5% :**

- route : 24,4%
- aérien : 0,9%
- fluvial : 0,5%
- maritime : 0,5%
- rail : 0,1%

Ce constat découle du trafic de chaque mode, mais aussi de son efficacité énergétique. Voici les parcours réalisés avec 1 kilogramme d'équivalent pétrole :

Nombre de km parcourus par un voyageur			
Interurbains		Urbains	
TGV SNCF :	172,2	Tramway :	193,3
Trains classiques SNCF :	107,5	Métro parisien RATP :	139,8
Autocars :	91,2	Trains de banlieue SNCF :	91,0
Trains régionaux TER :	54,8	Métro de province :	64,4
Voitures particulières	38,8	Autobus Île-de-France :	47,1
Deux-roues :	26,9	Deux-roues :	31,4
Avions trafic intérieur :	18,2	Voiture particulière :	18,0

Nombre de km parcourus par une tonne de fret			
Interurbains		Urbains	
Maritime courte distance :	249,0	Poids lourd plus de 13 t :	12,9
Trains entiers SNCF :	213,5	PL de 6,6 à 12,9 t. :	9,5
Wagons isolés SNCF :	114,8	PL de moins de 6,6 t. :	7,5
Voie d'eau :	83,6	Véhicule utilitaire légers :	6,7
Poids lourd plus de 25 t. :	53,9		
PL de 13 à 25 t. :	48,2		
PL de moins de 13 t. :	19,3		
Véhicules utilitaires légers :	8,3		
Avions trafic intérieur :	2,5		

Réduire les effets de serre impose d'agir principalement sur le report du trafic de la route (et de l'aérien) sur les autres modes. Cela passe aussi par l'amélioration de l'efficacité énergétique, qui fait l'objet de recherche, mais trouve rapidement une limite physique indépassable.

Grenelle commence en rappelant quelques généreuses intentions : réduire les émissions de dioxyde de carbone de 20% d'ici 2020, afin d'en revenir au niveau de 1990, en agissant sur le développement des modes de transports, en utilisant mieux les infrastructures, en finançant le ferroviaire, les transports collectifs, le fluvial et le maritime.

Il précise quelques objectifs :

- **Le maillage LGV** se poursuivra par 2 000 km de lignes d'ici 2020, puis ensuite par 2 500 km pour un barreau Est-Ouest. Les grandes villes non desservies auront des dessertes classiques améliorées grâce à un système de péréquation finançant le service public... **Mais** il faut savoir que cette péréquation à l'intérieur de la SNCF est

difficile à cause de la forte augmentation des péages décidés par le gouvernement, et interdite par l'arrivée de la concurrence qui ne permet pas de gagner de l'argent sur les TGV pour l'utiliser ailleurs.

- **L'aérien et ses nuisances** diminueront par un report sur le ferroviaire (connexion aéroports - TGV), par la maîtrise de l'urbanisation autour des aéroports, par la recherche pour de meilleurs moteurs... **Mais** celui un aéroport se construit à Notre-Dame-des-Landes près de Nantes, et celui de Vatry, près de Reims, en nouvelle plate-forme de fret aérien.
- **Les transports urbains et interurbains** bénéficieront d'un programme de recherche pour des véhicules propres et autonomes. Les **automobiles** pollueront moins et seront dotées d'une éco-pastille (un bonus malus à chaque véhicule selon son niveau de pollution qui incite le consommateur à acheter une voiture moins polluante). Pour porter en 15 ans de 329 à 1 800 Km les **transports collectifs en site propre**, les collectivités locales investissent 18 milliards d'euros (avec une contribution de 2,5 de l'État pour la desserte des quartiers sensibles).

- **Un schéma national des infrastructures de transports** fixe, tous les 5 ans, les orientations d'entretien et de développement des réseaux. Un observatoire évoluera les modes des transports et les infrastructures. Des contrats pluriannuels fixeront des priorités aux gestionnaires des infrastructures ferroviaires et fluviales.

Il s'engage sur quelques financements :

- pour une progression de 25% du fret non routier d'ici 2012 (ce qui ne permet pas de revenir au niveau de 2000...) :
 - + 400 M€ (millions d'euros) par an en 2015 pour l'entretien et la régénération du réseau ferroviaire.
 - + 50 M€ pour les 3 autoroutes ferroviaires.
 - + 50 M€ pour des plateformes de fret.
- aide au fret grande vitesse et aux opérateurs utilisant le transport combiné.
- 80 M€ pour améliorer la compétitivité des ports français et multiplier par 2 leur desserte par le fer ou le fluvial.
- 4 M€ pour le canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe.

Evidemment, les engagements financiers et la volonté politique manquent pour diminuer réellement les émissions de polluants.

L'objectif de passer le fret ferroviaire de 40 à 50 milliards de TK (nombre de Tonnes multiplié par les Kilomètres parcourus) reste très inférieur aux besoins.

Même si le ferroviaire retrouvait son niveau de l'année 2000, soit 55 milliards de TK, cela signifierait que la route a conservé son trafic et capté toute la croissance de ces dernières années.

Les objectifs précédents (doubler le fret ferroviaire avec 100 milliards de TK en 2010) ont disparu. Les aides apparaissent dérisoires par rapport aux besoins ferroviaires et fluviaux : les ralentissements des trains pour cause de voie insuffisamment entretenue dépassent les 1 000 Km. Un audit préconisait d'augmenter de 800 millions par an (plus à partir de 2011) les investissements pour remettre à niveau le réseau ferroviaire.

Il était préconisé de diminuer par 4 (facteur 4) les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Même si la recherche permettait de diviser par 2 la pollution de chaque véhicule routier, le **facteur 4 imposerait de diviser aussi par 2 le trafic routier**, qui occupe aujourd'hui 80% de part de marché. Cette baisse de 40% doit passer sur les autres modes de transports, qui verraient ainsi leur part de marché passer de 20 à 60% : **chaque mode non-routier doit multiplier son trafic par 3 !**

Grand écart entre le discours et la réalité :

- **Grenelle** préconise le facteur 4 en tant qu'étape, jugée bien trop timide par certains pour sauver la planète...
- **Le projet de loi** ne retient même pas le facteur 1, puisque l'objectif fixé reste inférieur au trafic de l'année de référence, 2000.
- **Et la réalité** sera, comme d'habitude, probablement encore inférieure, mais logique avec la politique réelle menée...

De fait, la politique de priorité à la route se poursuivra :

- La promesse de ne pas construire de nouvelles autoroutes n'est déjà plus tenue.
- Les transports routiers, qui bénéficient déjà de l'inégalité de concurrence avec le rail, reçoivent des aides fiscales
- Le rail conserve son réseau en très mauvais état et n'aura pas plus d'aide financière de l'état : comme toutes les années précédentes, des annonces spectaculaires s'accompagneront d'une discrète décision de diminuer d'autant un autre financement... ce qui aura comme conséquence de diminuer l'entretien d'un réseau. L'état a même annoncé une augmentation des péages payés par la SNCF pour rouler sur les voies, et vient de lui transférer le coût des réductions pour les familles nombreuses. La décision de créer une régulation des activités ferroviaires a pour seul objectif de garantir l'arrivée d'exploitants ferroviaires privés (qui se préoccupent de leurs profits et non de l'environnement...). Les 2 000 km de ligne à grande vitesse ont été annoncés après les réunions de Grenelle où elles n'ont pas été demandées. Elles s'intègrent dans la politique de développement de l'industrie française du bâtiment. En revanche, les autres relations ferroviaires, régionaux, inter-régionaux et nationaux ne voient rien venir.

Energie et habitat

Le bâtiment reste très lié à la consommation énergétique. Nous constatons que les échéances chiffrées reculent sans cesse, que les budgets prévus ne sont pas respectés notamment les versements aux collectivités, les formations des apprentis...

Les aides à la moindre consommation énergétique, envisagées rapidement par le Grenelle, sont repoussées à plus tard. Le débat parlementaire a mis en place une aide détournée à la consommation électrique. Les mesures se contentent de reprendre ce qui était prévu, en étalant les échéances pour en baisser le coût. Restent quelques mesures positives : ampoule basse consommation, indication de la consommation sur les produits en vente...

Réduire les émissions de CO2 liées à l'habitat et réduire la part des combustibles fossiles dans le bouquet énergétique, disent-ils...

Lors de l'examen du projet de loi Grenelle 1, JL Borloo, impliqué par ailleurs dans les négociations européennes sur le paquet «Climat-Energie», a placé la barre française très haut. Avec cette loi, il ne s'agit rien moins que « *la possibilité d'une autre croissance, celle de l'efficacité, de la sobriété, de l'autonomie énergétique, celle de l'indépendance par rapport à des cours mondiaux qu'on ne maîtrise pas, celle de l'indépendance par rapport à des rentes de situation énergétiques et financières qui sont responsables d'une part des déséquilibres actuels* » et de rajouter « *parce que les relais de croissance de demain ils sont là, dans le bâtiment, dans les EnR qui représenteront près de 16% de l'emploi dans 10 ans.* »

L'article 2 de la loi Grenelle1 confirme l'engagement de la France de diviser par 4 ses émissions de GES entre 1990 et 2050 en réduisant de 3% par an en moyenne les rejets de GES. Ce qui n'est pas le cas ces dernières années, mais la crise économique qui se profile ne serait-elle pas bienvenue en ce qui concerne l'affichage du respect conjoncturel de l'objectif ?

La réduction de la consommation d'énergie primaire dans l'habitat dans le cadre de la loi Grenelle1

On est loin de découvrir des terres inconnues lors des discussions du Grenelle de l'Environnement. Des mesures d'aides à l'isolation et au changement de chauffage (54 milliards de travaux ont été réalisés en 2005), de diagnostic énergétique, de création de label énergétique sont à l'œuvre depuis un certain temps ; le cadre institutionnel s'est renforcé à travers l'Anru et autre Anh. Et tout ça pour une consommation moyenne d'énergie primaire de 330 kWh/m²/an dans l'habitat tertiaire et résidentiel français alors que sont actés, depuis quelques années, les 50 kWh/m²/an (seuil dit « BBC ») pour la construction dans divers pays européens... Actuellement on estime que le secteur du bâtiment consomme plus de 40% de l'énergie finale et contribue pour près de 25% aux émissions nationales de GES (selon l'article 3 de la loi).

La loi Grenelle1 (articles 4 et 5) propose de remédier à cette situation. **Les prévisions d'évolution du parc immobilier paraissent impressionnantes :**

- le bâti à caractère public ou tertiaire construit à partir de fin 2010, ainsi que les logements dans le cadre de l'Anru, devront respecter le seuil «BBC»... Des modulations possibles de ce seuil sont envisagées pour encourager l'utilisation d'énergie primaire faiblement carbonée (au hasard, l'énergie nucléaire pour le chauffage électrique) ou le stockage de carbone via la plantation de végétaux pérennes (la discussion de la capacité de stockage promet quelques divergences d'appréciation),
- les autres constructions neuves bénéficiant d'un permis de construire à compter de la fin 2012 sont astreintes aux mêmes contraintes
- l'existant devra diminuer sa consommation de 38% d'ici à 2020 et l'Etat se fixe comme objectif la rénovation complète de 400000 logements chaque année à compter

de 2013. Charité bien ordonnée... la rénovation des bâtiments de l'Etat doit être engagée (ce qui est assez flou pour justifier des délais de réalisation effective) d'ici à 2012, avec l'objectif de réduire de plus de 40% de la consommation d'énergie et d'au moins 50% des émissions de GES de ces bâtiments, avec là encore une prise en compte de la plantation végétaux pérennes susceptibles de stocker le carbone. L'Etat incite les collectivités locales à engager un tel programme... En ce qui concerne l'habitat privatif, pas d'objectifs mais seulement des propositions de mesures qui devraient favoriser la rénovation. De son côté, « L'Etat se fixe comme objectif la rénovation de l'ensemble du parc de logements sociaux »... avec le petit bémol de ne prendre date que pour la rénovation des bâtiments les plus énergivores, soit 180000 logements sur les 800000, entre 2009 et 2020.

On voit que l'objectif des 400 000 logements rénovés annuellement à partir de 2013 dépend largement de l'empressement des particuliers à y participer, ainsi que celui des collectivités locales confrontées par ailleurs à des prises en charge financière multiples suite au désengagement progressif de l'Etat.

Pour l'heure, une mesure concrète conduisant à une diminution de consommation énergétique : le retrait à partir de 2010 de la vente d'ampoules à forte consommation (article 16).

Comment financer tout ça ? L'Etat dégage de façon privilégiée la botte secrète des partenariats public-privé (article 5), dont on voit mal l'utilisation et ses conséquences en la matière. Il est bien entendu fait allusion à l'utilisation d'un arsenal habituel d'incitations financières et « l'Etat favorisera la conclusion d'accords avec le secteur des banques et des assurances pour développer le financement des investissements d'économie d'énergie ». Quant on voit les difficultés actuelles entre gouvernement et secteur bancaire en ce qui concerne l'attribution de prêts, on peut raisonnablement être dubitatif sur le financement.

En tout état de cause, le flou règne quant au financement de la réalisation des objectifs concernant l'habitat, du coût pour les locataires et propriétaires et de la conscience environnementale de ces derniers. Mais la clarté surgira de la législation de mise en application de Grenelle1 !

Energies renouvelables

Réduire la part des énergies fossiles dans le bouquet énergétique, en augmentant la part des énergies renouvelables.

Dans la loi, pas question de la filière électronucléaire... et de la question de l'aval du cycle du combustible alors que l'article 41 aborde la question des autres déchets !

La France s'engage (article 2) à porter à au moins 23% la part des EnR dans sa consommation finale d'énergie... Ce qui est bien le moins qu'elle puisse faire au nom de ses engagements européens antérieurs à la loi ! Du reste, la loi Grenelle1 ne détaille pas la plupart des objectifs d'installation de capacité de production

éolienne et photovoltaïque qui ont été abordés antérieurement à la loi et sont pris en compte dans la révision régulière de la très officielle Programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) dans la production d'électricité.

Quelques nouveautés par rapport à l'existant : l'étude par l'Etat des conditions de rachat de l'électricité produite par des installations hydrauliques de moins de 12 MW... capacité de production qui demeurera très marginale dans le bouquet énergétique. La production d'énergie renouvelable à partir d'un réseau de chaleur sera prise en compte dans l'ensemble des textes relatifs à la construction et à l'urbanisme. Tout projet de construction

de construction d'une centrale à charbon devra être conçu de sorte à pouvoir être équipé dans les meilleurs délais d'un dispositif de captage et stockage du CO2...ça ne mange pas de pain, car un système de ce type, qui a les faveurs de Bruxelles, n'aura pas de réalité industrielle dans les prochaines années !

Et la recherche ? la question est abordée dans l'article 19, dans le cadre plus vaste du domaine du développement durable. Ce qui rend très flou le volume de financement dédié aux EnR. La loi nous apprend que « *les dépenses de recherche sur les technologies propres et sur la prévention des*

atteintes à l'environnement seront progressivement augmentées pour atteindre d'ici à la fin 2012, le niveau des dépenses de recherche sur le nucléaire civil » ! Niveau bien connu...

On pourrait s'attendre à un renforcement des organismes publics évaluant les effets des politiques mises en œuvre, notamment via cette loi, mais aussi internationalement... C'est au rabotage d'effectifs et de financements ainsi qu' à des intégrations/ disparitions d'entités (au nom d'une plus grande efficacité bien entendu) que l'on assiste actuellement !

Agriculture et Environnement

La commission réfléchit encore à partir de 2 approches différentes. Le premier texte ci-dessous, de SUD Chimie Pharma, met l'accent sur l'insuffisance des décisions de Grenelle par rapport aux besoins de préserver la planète et aux volontés européennes. Le deuxième, de SUD Recherche EPST, insiste sur le caractère majeur, voire inespéré, des avancées. Les 2 textes ne sont pas contradictoires, mais indiquent que la commission doit prendre le temps d'en discuter, d'analyser le passé et de se projeter dans l'avenir. Un seul exemple : la liste des pesticides interdits fait toujours l'objet de tractation sous l'œil attentif des lobbies... et notre position sur cette liste doit intégrer la défense des intérêts des salariés (salaire, emploi, conditions de travail), les choix de société (utilisation des productions, utilité sociale, impact environnemental)...

1) SUD Chimie Pharma

« *Une agriculture et une sylviculture diversifiées, productives et rentables* » : un des thèmes du Grenelle de l'environnement
Traduction législative :

- décision ministérielle du 29 janvier 2008 : retrait de 30 substances « *les plus préoccupantes* »
- loi n°2008-595 du 25 juin 2008 relative aux organismes génétiquement modifiés
- loi « Grenelle 1 » Chapitre III

Lors du Grenelle, la discussion a été focalisée sur 3 thèmes :

- développement de l'agriculture biologique et certification environnementale
- pesticides
- OGM

A. Mode de production agricole

Autour de 2 axes :

- développement de l'agriculture biologique
- certification environnementale

Développement de la production Biologique afin de répondre « *à la demande croissante des consommateurs* » et aux « *objectifs de développement du recours aux produits biologiques dans la restauration collective* ».

Objectifs : passer à une surface agricole de 6% en 2012, puis 20% en 2020.

Remarques :

- 1) La productivité bio étant plus faible, ces objectifs chiffrés en surface correspondent en réalité à des volumes de production moindre
- 2) La définition de « production biologique » n'est pas précisée. Elle restera dépendante des réglementations qui peuvent fournir des définitions élastiques selon les types de production.
- 3) Les objectifs de développement du bio ne sont volontaristes que pour la restauration collective, objectifs qui sont dépendants des volontés (ou absence

de volonté) des collectivités territoriales. L'autre objectif prend acte de l'existence d'un marché de niche plutôt marginal.

- 4) Certaines analyses considèrent que ces objectifs ne sont pas atteignables dans les délais fixés en fonction de l'état actuel des connaissances

Certification environnementale

Pour le non-bio, l'objectif fixé est d'arriver à 50% d'exploitations agricole « largement engagées » dans une démarche de certification environnementale en 2012.

Remarques :

- 1) L'objectif fixé en « nombre d'exploitations » peut conduire à un volume produit selon cette certification nettement plus faible que 25% vu la concentration importante dans certaines productions.
 - 2) La certification environnementale n'est pas encore définie. Elle sera sans doute très proche de l'actuelle « agriculture raisonnée ».
- On constate, au-delà des mots et des chiffres :
- l'absence quasi totale de volontarisme
 - l'absence de vision d'ensemble de la production agricole et de projet d'aménagement du territoire (séparation des zones d'agriculture et d'élevage)
 - la ratification de l'existant : d'une part, production biologique de niche et marginale, d'autre part, limitation des excès de l'agriculture intensive correspondant d'ailleurs aux intérêts économiques des agriculteurs

B. OGM

L'un des aspects les plus médiatisés du Grenelle, du fait de l'importance mouvement anti-OGM. Et surtout l'une des conclusions les plus médiatisées : le « droit de produire sans OGM » qui semblait une victoire importante. La partie OGM a fait l'objet d'une loi spécifique dès le premier semestre 2008, qui a considérablement réduit la portée de cette conclusion, puisque la loi définit a comme principe le « droit de consommer et produire AVEC ou sans OGM ». La possibilité de produire des OGM est donc inscrite dans la loi. Ce que ne manqueront pas de faire valoir les producteurs d'OGM.

La définition de « production sans OGM » n'est pas précisée. Cette définition dépendra de la réglementation et sera sans doute soumise à la définition européenne, c'est-à-dire au constat qu'en présence d'OGM, il est impossible d'assurer une production non contaminée, ce qui est l'un des principaux arguments des opposants aux OGM.

D'autre part, la loi prévoit l'obligation pour l'exploitant d'OGM de contracter une garantie financière, ce qu'aucune compagnie d'assurance n'accepte de faire pour l'heure. Toutefois la loi précise que cette mesure devra être précisée par décret dont la teneur n'est pas connue.

A ce jour d'une façon générale, aucun décret n'est paru. Ils devraient concerner notamment :

- définition du « sans OGM »
- nomination du haut conseil des biotechnologies, composition ...

A la date, le statu-quo persiste. Les tractations viennent d'être relancées (Ministère, agro-industrie et associations). A suivre attentivement

C. Pesticides

Le Grenelle de l'environnement avait fixé 3 objectifs :

- Interdiction dans des délais rapides des substances « les plus préoccupantes pour l'environnement », fixée dans la communication du Grenelle au nombre de 53.
- Diminution de 50% des « substances préoccupantes » pour lesquelles il existe des produits ou des pratiques de substitution
- Réduction, SI POSSIBLE, de 50% de l'usage des pesticides dans 10 ans (Plan ECOPHYTO 2018)

Le Grenelle s'est donc conclu sur des mesures qui ont pu être présentées comme une véritable volonté de prise en considération des problèmes posés par l'utilisation massive des pesticides, puisque l'on note que les objectifs sont quantifiés. On remarque cependant les précautions d'usage « SI POSSIBLE », mais aussi l'absence de définition précise (préoccupante, très préoccupante par exemple). Ces mesures vont être mises en application et traduites par la loi Grenelle I.

Le 1^{er} février 2008, 30 substances considérées comme les plus préoccupantes sont retirées du marché. Cette annonce rapide a fait l'objet d'une communication gouvernementale soutenue. La liste est édifiante : on y retrouve les vieilles molécules organophosphorées et organochlorées, particulièrement dangereuses. On se demande comment elles pouvaient encore être autorisées (Aldicarbe, parathion, par exemple). En fait, 14 de ces molécules sont déjà interdites par la commission européenne et soumises à de sérieuses restrictions pour 4 autres ! D'autre encore sont déjà interdites en France. Au-delà de l'effet l'annonce, le retrait de ces 30 substances correspond ni plus ni moins qu'à une mise en conformité des autorisations de mise sur le marché en France et aucunement à une avancée.

Quelles sont donc les 23 autres substances les plus préoccupantes? Nul ne le sait actuellement ! Tout d'abord, la Loi Grenelle a redimensionné la liste puisqu'elle ne mentionne plus que 40 substances. D'autre part, cette liste complémentaire est en cours d'élaboration. **Elle fait l'objet de tractations acharnées entre les trusts de l'agrochimie** : l'objectif de chacun étant d'obtenir un bilan neutre ; c'est-à-dire, si je perds un produit, il faut aussi que

mon concurrent en perde un. Dans la définition de « substance les plus préoccupantes », la véritable préoccupation des trusts, avec une grande bienveillance des services du Ministère de l'Agriculture, c'est de préserver non pas l'environnement, mais les parts de marché de chacun.

On a là l'autre caractéristique fondamentale du Grenelle : l'effet vitrine. Pourquoi communiquer sur le nombre de 53, alors même que la liste n'était pas établie, et que la définition de substance préoccupante n'était pas précisée? Uniquement pour donner l'impression, médias interposés, que le sujet était sérieusement pris en considération. 53, cela fait plus sérieux que « quelques dizaines ».

Sur la perspective de réduction de 50% des usages des pesticides en 2008. Dit comme cela, cela fait sérieux. Les discussions en cours sont pourtant édifiantes.

Il y a en fait deux problèmes :

- **à partir de quel niveau mesure t-on la réduction ?** Le Ministère vient de trancher au grand soulagement de la filière. Ce sera l'année 2008 qui servira de référence. Or le marché des phytosanitaires a augmenté de 10% en 2007 et 15% en 2008. Il se situe donc à environ 25% de plus que le niveau atteint entre 2000 et 2006 ! A cela deux raisons essentielles : une très forte humidité qui a amené à une consommation très élevée de fongicides (même certains producteurs de bio ont dû y recourir), mais aussi un prix très élevé des produits agricoles (le blé a atteint des niveaux records, 200 à 250 euros, pour environ 80 précédemment). La cause de ces prix très élevés est la production de biocarburant et la spéculation. Ces niveaux de prix donnent les moyens aux gros d'augmenter les intrants de façon à maximiser les rendements.
- **D'autre part, comment la mesure t-on ?** Naïvement on pourrait penser à mesurer les tonnages. Ce serait bien sur trop simple. Deux indices complexes sont en train d'être élaborés. Cette élaboration donnent lieu à d'intenses tractations
- Bref, la loi sera traduira par une diminution plutôt faible de l'usage des pesticides, au mieux 25% et encore à condition que cela soit « possible ». On n'est pas totalement dans la supercherie, mais on s'en approche.

Entre le Grenelle et le vote de la première loi, la Commission européenne a continué à travailler, avec beaucoup d'éclats, mais avec des directives qui tombent. Et là, pas de cinéma, des chiffres. Les limites maximales en résidus de pesticides (fixés par produit de consommation et par pesticide) - règlement 396-2005, ont été révisées, dans un souci « d'harmonisation », ce qui conduit à de nombreuses augmentations des LMR en France, pouvant aller jusqu'à 14 fois la LMR précédente.

2) SUD Recherche EPST

La question agricole le Grenelle est tout sauf un gadget. Les avancées (dans les textes) sont majeures, voire inespérées dans le domaine de l'agriculture. Concernant le déroulement du Grenelle de l'environnement : c'est ce que nous réclamions depuis des années pour les instances de la recherche publique (par exemple les CA et conseils scientifiques), que toutes les parties impliquées (porteurs d'enjeux, stakeholders in english) dans les questions intéressant « agriculture, environnement et alimentation » soient autour de la table.

Les positions finales du Grenelle de l'Environnement sont très incomplètes, mais constituent une avancée significative et beaucoup de nos idées y sont. Nous ne sombrons pas dans l'optimisme béat, mais nous y voyons une bonne base de travail et des références solides pour les mois à venir, dont le débat parlementaire en cours. Ainsi, défiants tous les pronostics, le plan ECOPHYTO 2018 est très ambitieux et volontariste en affichant, pour la première fois en opposition avec le lobby agro-industriel, une volonté de réduire de 50% les pesticides en 10 ans (conseil des ministres du 10 septembre). La loi Grenelle 1 votée le 21 octobre enfonce le clou pour le volet agricole.

Pour preuve de la réalité du changement d'orientation affiché il suffit de recueillir les réactions de la FNSEA et de ses satellites qui s'estiment trahis par leurs vieux amis de droite. Ces dernières années, les représentants des céréaliers ont d'abord dénigré l'expertise scientifique collective pesticides de 2005 puis tenté de bloquer le travail collectif de proposition du Grenelle de

l'environnement. Mais, malgré leur opposition féroce, la dynamique entre les acteurs s'est concrétisée sur le volet agricole par le plan Ecophyto 2018 et la loi Grenelle 1.

Pour répondre aux détracteurs de la grand-messe de M. Hulot : imaginons que les conclusions du Grenelle aient été de passer à 6% de la surface agricole en OGM en 2012 puis 20% en 2020, l'agrandissement des parcelles pour atteindre une taille minimale de 100 ha, l'augmentation de 50% des pesticides en 10 ans pour faire face à la demande mondiale... Nous aurions eu beaucoup de mal à aller contre. *En cette période il n'y a pas tant de bonnes nouvelles pour que l'on puisse faire la fine bouche.*

Bien sûr, nous n'avons évidemment aucune garantie, mais le cadrage n'est pas défavorable au camp de l'agriculture durable... Soyons vigilants et combatifs. Concernant la mise en œuvre, aucun budget n'est prévu pour 2009 : ainsi comment passer à 6% en agriculture biologique en 3 ans sans des moyens significatifs et alors que les agriculteurs n'y sont pas favorables ?

Les conditions de travail du Grenelle

Le résultat de Grenelle repose en partie sur les acteurs mis autour de la table, et le fonctionnement qui leur a été imposé.

Dépolitisation de l'écologie

Il a suffi de reprendre les expressions mises en avant par Nicolas Hulot (nous sommes tous dans le même bateau, nous vivons sur la même planète et sommes tous responsables et victimes) et de pousser un peu plus loin en préconisant des aides aux entreprises, aux plus riches qui pouvaient investir dans la recherche pour nous sauver. Bien sûr, ces discours masquent les responsabilités d'une société capitaliste où chaque détenteur de capitaux cherche à réaliser un profit maximum sans s'encombrer de dépenses qu'il juge inutiles comme la préservation de l'environnement et des ressources rares. Ils masquent également les conséquences de la dégradation de l'environnement, qui pèse bien plus sur les plus démunis, remet en cause leur santé et menace même la vie de populations de la terre ne disposant plus des ressources naturelles dans lesquelles ils survivaient.

Légitimation par des acteurs reconnus

Dans un premier temps, des compromis qui se sont avérés bien fragiles ont été passés pour que les acteurs méfiants (mais pas assez) acceptent de s'asseoir à la table des discussions.

Les promesses reposaient essentiellement sur 4 moratoires :

- **pas de construction de nouvelle centrale nucléaire.** Mais très rapidement, le nucléaire a été sorti du Grenelle et n'a pas été discuté. Nous verrons plus loin comment Grenelle incite la population à consommer plus d'électricité...
- **pas de nouvelles autoroutes :** promesse non tenue. Il suffit à chaque fois de prétendre qu'elle représente le chaînon manquant et que c'est la dernière : autoroute Langon-Pau malgré l'opposition unanime locale, autoroute Genève-Annecy, autoroute Lyon-Saint Etienne doublée, contournement autoroutier de Strasbourg, 2^{ème} galerie routière parallèle au tunnel du Fréjus pour renforcer le couloir à camions de la vallée de la Maurienne...

- **pas de nouvelle installation d'incinération de déchets ?** On verra...

- **pas de diffusion d'OGM en plein air.** Le moratoire n'a concerné que le maïs Monsanto 810. En revanche, les faucheurs sont condamnés pénalement lorsqu'ils s'attaquent aux OGM qui polluent les cultures voisines. Le « sans OGM » n'existe plus, il suffit qu'un produit en contienne moins de 0,9%.

L'appui des acteurs défendant l'environnement a été aussi acheté en les reconnaissant. Des militants souffrant d'isolement, d'écoute, de moyens d'expression se trouvent invités dans des réunions ministérielles, pris en charge financièrement, parfois payés pour réaliser une étude...

Communication efficace... s'appuyant sur des mesures libérales déjà décidées

Grenelle ne serait pas passé sans quelques annonces médiatiques incitant à penser que la préservation allait dans le bon sens. Nous verrons ci-dessous qu'elles étaient prévues, viennent parfois satisfaire avec retard les exigences européennes, s'inscrivent dans la politique néolibérale appliquée scrupuleusement par N. Sarkozy, et qu'elles ne doivent rien coûter à l'état et aux entreprises.

Fiscalité : une nouvelle taxe écologique ne doit rien coûter aux entreprises. Un exemple parmi d'autres : le patronat routier voit satisfaire une vieille revendication, la suppression immédiate de la taxe à l'essieu, contre la mise en place, en 2011, d'une taxe proportionnelle à l'émission de CO2 (pas sur les autoroutes)... qui ne s'élèvera qu'à 0,8 milliards d'euros (contre 3,5 en Allemagne).

Conclusion

Nous restons bien loin des mesures qu'il faudrait prendre pour éviter un désastre planétaire dû à l'augmentation constante des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Grenelle vient soutenir les lobbies industriels français. Ainsi, le BTP s'est battu pour obtenir les décisions sur le bâtiment, soutient les 2 000 km de TGV (mais n'est pas du tout intéressé par l'entretien des lignes classiques qui ne se fait pas), a laissé passer le gel sur les autoroutes... et a réussi à ce que ce principe ne soit pas respecté.